

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

24/07/2019

19H00

Salle François
Chardon

Présents	Mmes BABE Alice – BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle - GAL Catherine – ROCH Jacqueline. MM. BRON Pierre – CHARDON Didier - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules - GAVARD Patrick – GRILLET Luc.
Absents excusés	Madame Laurence JULLIARD-Monsieur BAUER Frédéric
Secrétaire de séance	Monsieur Jules FOREL

Ordre du Jour :

- **Approbation compte-rendu conseil du 18 juin 2019,**
- **Attribution marché Future Mairie**
- **Baux communaux bâtiment de la Coopérative**
- **Avis projet de mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides et boisements de berges des cours d'eau du bassin versant de la Menoge**
- **Avenants Travaux Bâtiment de la Coopérative**
- **Questions diverses.**

APPROBATION COMPTE-RENDU 18 juin 2019

Le compte-rendu du conseil du 18 juin est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHE FUTURE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 mai 2019, le conseil municipal a attribué 11 lots sur 17 pour les marchés concernant les travaux de transformation de l'ancienne école en mairie ; 06 lots (03-04-09-12-13-14) avaient été déclarés infructueux et une nouvelle consultation a été relancée.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 01 juillet 2019 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 12 plis reçus sur la plateforme www.mp74.fr.

La CAO s'est ensuite réunie en séance le 11 juillet 2019 pour l'analyse des plis et propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, les entreprises suivantes :

LOTS	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
03	Enduits de façade – Peinture extérieure	SEDIP	14 580.71 €
04	Charpente – couverture – zinguerie – Structure et façade bois	JOLLY	138 426.95 €
09	Isolation – Cloison – Doublage – Faux plafond	SEDIP	77 794.60 €
12	Parquet	PELLET-JAMBAZ	8 458.23 €
13	Chauffage- Sanitaires- Ventilation	Benoit-guyot	97 862.28 €
14	Electricité-Courant faibles	VV ELEC'	52 305.00 e

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les 06 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** d'attribuer les 06 lots de l'appel à candidature relatif à la transformation de l'ancienne école en mairie conformément au descriptif rédigé ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire ou à son représentant à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

BAUX COMMUNAUX BATIMENT DE LA COOPERATIVE

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir accueillir des cabinets médicaux au 1^{er} étage du bâtiment de la Coopérative, il est nécessaire que le conseil municipal lui donne l'autorisation de signer un bail professionnel avec :

- M. et Mme VIEL pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute & ostéopathie à compter du 1^{er} novembre 2019,
- Madame YDEMA pour l'installation d'un cabinet de médecins à compter du 1^{er} avril 2020,
- Madame DAVAT Eloïse pour l'installation d'un cabinet d'orthophoniste à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour la signature des baux professionnels avec les personnes indiquées ci-dessus.

AVIS PROJET MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES MATERIAUX SOLIDES ET BOISEMENTS DE BERGES DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA MENOGE

VU l'arrêté préfectoral DDT-2019-937 du 07 juin 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DIG, nécessitant une déclaration au titre des articles L214-1 à L 214-6 et L 211-7 du Code de l'Environnement, pour la mise en oeuvre des plans de gestion des matériaux solides et boisements de berges des cours d'eau du bassin versant de la Menoge,

VU l'avis d'ouverture de l'enquête publique reçue en mairie le 17 juin 2019, prescrivant l'enquête pour la période du vendredi 28 juin 2019 au lundi 29 juillet 2019,

Vu le dossier d'enquête publique porté à connaissance des conseillers municipaux le 20 juin 2019, puis lors de la séance du conseil municipal de ce jour.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner son avis au projet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité des membres présents**, prend acte de l'enquête publique menée, émet un avis favorable à ce projet.

AVENANTS TRAVAUX BATIMENT DE LA COOPERATIVE

Monsieur le Maire expose l'avancée des travaux du bâtiment de la Coopérative et indique que des avenants sont nécessaires. Il présente un tableau récapitulatif de ces avenants ainsi que leur montant :

- Suppression de la menuiserie des combles pour un montant de – 1 875.00 € ht pour le lot n°02 et – 1 102.00 pour le lot N°06,
- Suppression isolation bardage et bardage vertical en carrelets ajourés pour un montant de – 12 298.00 € HT,

Le montant total de ces avenants est de – 15 275.00 € HT.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer ces avenants.

QUESTIONS DIVERSES

REVISION PLU :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, dans le cadre de la révision générale du PLU de Bogève, de la réception du rapport de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricole et Forestiers (CDPENAF).

Il s'est rendu avec Madame Jacqueline ROCH à la convocation de cette commission afin de donner des explications sur les remarques faite par la CDPENAF.

L'avis de l'Etat sur notre dossier de révision du PLU devrait reprendre les remarques de la commission.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a octroyé à la commune de BOGEVE une subvention de 1 084.50 € pour l'établissement du zonage d'assainissement-volet eaux pluviales-dans le cadre de la révision générale du PLU.

Suite à la demande de subvention dans le cadre des appels à projets du SYANE faite pour le dossier de transformation de l'ancienne école en Mairie, le SYANE a octroyé à la Commune de BOGEVE une subvention de 77 568 €.

D'autre part, au niveau du groupe scolaire, le SYANE nous reverse la somme de 30 189.16 € pour les économies d'énergie faites depuis l'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Modification statuts SRB :

Monsieur le Maire indique que suite à l'extension du périmètre du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe aux communes de Saint-Jeoire, Onnion et Mégevette, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification n°4 des statuts du S.R.B.

ONF :

Monsieur le Maire expose qu'au cours de plusieurs prospections réalisées par l'ONF sur le territoire communal de Bogève, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la pertinence de la création de la forêt communale de la Commune de BOGEVE et la première application du Régime Forestier (RF) pour les parcelles communales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, **à l'unanimité des membres présents**, juge qu'il n'est pas opportun de demander la création de sa forêt communale et l'application du Régime Forestier pour les parcelles communales étant donné la faible surface de forêt.

Défibrilateurs :

Suite à la visite de la commission sécurité à la salle des fêtes, il est nécessaire d'acquérir un défibrillateur. Un devis a été demandé à 3 sociétés.

Ce point sera remis à l'ordre du jour à la rentrée, après réception des différents devis.